

Circulaire d'information

INFCIRC/658

Date: 28 septembre 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication du 19 septembre 2005 de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran une note verbale datée du 19 septembre 2005 à laquelle était jointe la déclaration faite par le Président de la République islamique d'Iran au sommet tenu à l'occasion de la 60^e Assemblée générale des Nations Unies à propos de l'initiative iranienne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et sa proposition relative à la promotion de la cause du désarmement nucléaire.
2. La note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres, comme il est demandé dans cette note.

Mission permanente de la
République islamique d'Iran
auprès des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Vienne

Note verbale n° 350-1-17/1288

Date: 19 septembre 2005

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'AIEA et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la partie de la déclaration faite par le Président de la République islamique d'Iran au sommet tenu à l'occasion de la 60^e Assemblée générale des Nations Unies à propos de l'initiative iranienne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et sa proposition relative à la promotion de la cause du désarmement nucléaire.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne prie le Secrétariat de bien vouloir distribuer officiellement la présente note et sa pièce jointe en tant que circulaire d'information et saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

[sceau de la mission permanente de la République
islamique d'Iran à Vienne]

À l'Agence internationale de l'énergie atomique

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, plus que jamais, les nations doivent coopérer et interagir de manière constructive, positive et honnête afin de pouvoir jouir d'une vie digne, sereine et pacifique fondée sur la justice et la spiritualité. Engageons-nous donc collectivement à réaliser cette légitime aspiration de nos nations.

Je voudrais ici brièvement exposer l'approche et l'initiative de la République islamique d'Iran relatives à la question nucléaire.

Les armes nucléaires et leur prolifération et les tentatives d'imposition d'un régime d'apartheid en ce qui concerne l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques constituent deux menaces majeures à la tranquillité et à la paix mondiales.

Comme au cours des dernières années aucun effort sérieux, complété par des mécanismes pratiques, n'a été déployé pour avancer vers la réalisation d'un désarmement complet et plus particulièrement pour mettre en œuvre les décisions et les conclusions des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000, je propose que l'Assemblée générale, à titre d'organe le plus représentatif des Nations Unies, charge un comité *ad hoc* de préparer et de présenter un rapport exhaustif sur des stratégies et des mécanismes pratiques qui permettraient de réaliser un désarmement complet.

Il faudrait également demander à ce comité d'élucider comment – à l'encontre du TNP – des matières, technologies et équipements nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires ont été transférés au régime sioniste, et de proposer des mesures pratiques pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Certains États puissants adoptent une approche discriminatoire contre des États parties au TNP en les empêchant d'accéder à des matières, équipements et technologies nucléaires pacifiques et, ce faisant, cherchent à imposer un apartheid nucléaire. Nous craignons qu'une fois que les ressources et la technologie de l'énergie nucléaire seront entièrement sous le contrôle de certains États puissants, ils en refuseront l'accès aux autres États, creusant ainsi davantage encore le fossé qui les sépare du reste de la communauté internationale. Lorsque cela s'avérera, le monde sera divisé entre pays éclairés et ceux qui seront plongés dans l'obscurité.

Malheureusement, au cours des 30 dernières années, aucune mesure efficace n'a été mise en œuvre pour faciliter l'exercice du droit juridiquement reconnu des États parties au TNP d'avoir accès à l'énergie nucléaire et de l'utiliser à des fins pacifiques conformément à l'article IV. Aussi l'Assemblée générale devrait-elle demander à l'AIEA – conformément à l'article II de son Statut – de faire rapport sur les violations de certains pays ayant entravé l'application de cet article, et également d'élaborer des stratégies pratiques pour sa nouvelle mise en œuvre.

Le fait qui doit retenir particulièrement notre attention est que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans possession d'un cycle du combustible nucléaire est une proposition sans suite. Les centrales nucléaires peuvent en effet entraîner une sujétion totale de pays et de peuples si ceux-ci doivent dépendre de puissances coercitives pour obtenir leur combustible, puissances qui ne reculent devant aucune mesure pour promouvoir leurs intérêts. Aucun gouvernement dûment élu et responsable ne peut considérer une telle situation comme servant les intérêts de son peuple. L'histoire de la dépendance vis-à-vis du pétrole des pays riches en pétrole sous domination est une expérience qu'aucun pays indépendant ne souhaite répéter.

Ces puissances hégémoniques, qui estiment que le progrès scientifique et technologique de pays indépendants et libres menace leur monopole sur ces importants instruments du pouvoir et qui ne veulent pas accepter que d'autres pays réussissent dans ces domaines, ont faussement représenté les

efforts technologiques nucléaires iraniens, sains et intégralement soumis aux garanties, comme constituant une tentative d'armement nucléaire. Il ne s'agit de rien de moins que de propagande. La République islamique d'Iran présente en toute bonne foi sa proposition d'interaction constructive et de dialogue équitable. Cependant, si d'aucuns tentent d'imposer leur volonté sur le peuple iranien en recourant à la force et aux menaces, l'Iran réexaminera toute son approche de la question nucléaire.

Permettez-moi, en ma qualité de président élu du peuple iranien, de souligner les autres principaux éléments de l'initiative de mon pays concernant la question nucléaire :

1. La République islamique d'Iran maintient sa position déclarée antérieurement et réitérée à plusieurs reprises, à savoir que ses principes religieux lui interdisent de se doter d'armes nucléaires.
2. La République islamique d'Iran estime qu'il faut revitaliser le TNP et établir le comité *ad hoc* susmentionné pour lutter contre les armes nucléaires et abolir l'apartheid dans le domaine de la technologie nucléaire pacifique.
3. Du point de vue technique, le cycle du combustible de la République islamique d'Iran ne diffère pas de celui d'autres pays possédant une technologie nucléaire pacifique. Aussi comme mesure de confiance supplémentaire et afin d'accroître la transparence au maximum, la République islamique d'Iran est-elle disposée à s'engager dans un partenariat sérieux avec les secteurs privé et public d'autres pays pour la mise en œuvre d'un programme d'enrichissement de l'uranium en Iran. Il s'agit de la proposition soumise par l'Iran à titre de mesure de confiance supplémentaire dont la portée est la plus considérable, excédant toutes les prescriptions du TNP.
4. Conformément au droit inaliénable de l'Iran d'avoir accès à un cycle du combustible nucléaire, sa politique nucléaire s'articulera autour d'une interaction continue et d'une collaboration technique et juridique avec l'AIEA. Le lancement et la poursuite de négociations avec d'autres pays seront menés à bien dans le cadre de l'interaction de l'Iran avec l'Agence. Dans ce contexte, j'ai demandé aux responsables iraniens compétents de préparer les détails juridiques et techniques de l'approche nucléaire iranienne en tenant compte des considérations suivantes :
 - 4.1. Les précédents internationaux montrent que les contrats de livraison de combustible nucléaire ne sont pas fiables, et qu'il n'existe aucun document ou instrument international juridiquement contraignant qui garantisse la livraison de combustible nucléaire. Souvent, pour des raisons politiques, de tels contrats bilatéraux ont été suspendus, voire annulés. Cela étant, la République islamique d'Iran, dans sa quête de technologie nucléaire pacifique, estime avoir le droit légitime de recevoir des assurances objectives concernant l'enrichissement de l'uranium dans le cycle du combustible nucléaire.
 - 4.2. Dans ses négociations avec l'UE3, l'Iran a en toute bonne foi essayé de prouver les fondements solides et justes de ses activités nucléaires dans le cadre du TNP, et d'établir une confiance réciproque. Le choix de nos partenaires de négociations et la poursuite des pourparlers avec l'UE3 tiendront compte des exigences de notre coopération avec l'Agence relative au non-détournement d'activités d'enrichissement de l'uranium vers des utilisations non pacifiques dans le cadre des dispositions du TNP. Dans ce contexte, diverses propositions, qui peuvent être étudiées dans le cadre des négociations, ont été soumises. La République islamique d'Iran apprécie la contribution positive de l'Afrique du Sud, et en particulier du président Mbeki, au règlement de la question nucléaire et, consciente du rôle actif de ce pays au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, souhaiterait qu'il participe activement aux négociations.

- 4.3. Les approches discriminatoires qui se focalisent sur les obligations des États parties et ne tiennent pas compte des droits que leur confère le TNP devraient être abandonnées.

En ma qualité de président de la République islamique d'Iran, je vous assure que mon pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la tranquillité et à la paix mondiales dans le respect des principes de spiritualité et de justice ainsi que de l'égalité des droits de tous les peuples et de toutes les nations. Mon pays interagira et coopérera de manière constructive avec la communauté internationale pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Chers amis et collègues,

Depuis la nuit des temps, l'humanité rêve du jour où la justice, la paix, l'égalité et la compassion régneront en ce monde. Nous pouvons tous contribuer à la réalisation d'un tel monde. Lorsque ce jour viendra, la promesse suprême de toutes les religions théistes se réalisera avec l'émergence d'un être humain parfait, héritier de tous les prophètes et hommes pieux. Cet être mènera le monde vers la justice et la paix absolue.

Seigneur tout-puissant, je te prie pour que tu hâtes la venue de ton ultime messager, le promis, l'être humain parfait et pur, celui qui remplira ce monde de justice et de paix. Seigneur, inclus-nous parmi ses compagnons, ses adeptes et ceux qui servent sa cause.